



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/053
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) par décision DIMP 24/060 en date du 20 juin 2024 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 24-097 à la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, Société Anonyme à Conseil d'Administration, dont le siège social est situé 6 rue Cognacq Jay 75007 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 314 119 504, représentée par Monsieur Alain LE BORGNE, agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, portant sur les dépendances suivantes :

- Dix (10) canalisations pour un total de 68 062 mètres linéaires,
- Une (1) parcelle de terrain brut d'une superficie de 36 m².

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques et fonctionnelles.

Description des dépendances : Dix (10) canalisations pour un total de 68 062 mètres linéaires et une (1) parcelle de terrain brut d'une superficie de 36 m², situées sur la zone industrialo-portuaire du Havre.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 24-097 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.